

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

SCS : trois expatriés en situation irrégulière libérés fin juillet

G.R.M
Libreville/Gabon

L'ISSUE est heureuse pour les Camerounais Mama Mfouapon Kpoumie (44 ans) et Njoya Youchawou (42 ans), et le Nigérian Mandela Anjenu Musa (40 ans environ). Jugés le 21 juillet dernier par la Cour criminelle spécialisée, pour "exploitation illicite d'or", "introduction illégale dans un parc national", "exploitation sans titre dans un parc national" et "défaut de carte de séjour", les trois étrangers risquaient 15 ans de réclusion criminelle et une amende de 100 millions de francs. Mais ils n'ont été

condamnés, chacun, qu'à 20 mois d'emprisonnement et 180 mille francs d'amende. Sous mandat de dépôt depuis le 7 décembre 2020, ils doivent recouvrer définitivement la liberté cette fin du mois. La Cour les a acquittés des crimes d'exploitation illégale d'or et introduction dans un parc national. En revanche, elle les a reconnus coupables des faits d'exploitation sans titre dans un parc national et défaut de cartes de séjour.

C'est courant novembre 2020 que les agents en service dans le parc national des Monts de Cristal avaient été informés par une personne anonyme de ce que ces individus se livraient à

des activités d'exploitation d'or en l'absence d'une autorisation de l'administration compétente. Au terme de leur arrestation et de l'enquête préliminaire, ils étaient déférés devant le parquet de la République, où ils avaient reconnu les faits à eux reprochés. À l'audience, après analyse des pièces du dossier et des dispositions de l'article 413 du Code pénal, la Cour a prononcé leur acquittement sur la prévention d'exploitation illégale d'or et d'intrusion dans cette aire protégée. Mais, comme



Photo: GRM

Les accusés répondant des faits à leur charge.

il est interdit de s'établir au Gabon sans titre de séjour, la juridiction précitée a inculpé les trois amis pour défaut de carte

de séjour. Conformément à la loi 16/88 du 31 décembre 1988 fixant le séjour des étrangers en République gabonaise.

Un bus de Trans'Urb termine sa course dans un ravin



Photo: Adjai Ntoutoume

Dame Lucienne, la victime (bras plâtré), qui quitte le site.

Adjai N
Libreville/Gabon

LE rond-point de la Démocratie a été le théâtre, dans la nuit de lundi, de l'accident d'un bus de la société Trans'Urb. En effet, il était environ 22 heures, quand le conducteur de l'engin roulant en direction de l'échangeur de Nzeng-Ayong, en a brusquement perdu le contrôle, détruit complètement une glissière de sécurité, avant de terminer sa course dans le ravin après avoir écrasé au passage un kiosque. Cette embardée du transporteur a fait une blessée grave, identifiée comme Lucienne, une commerçante ouest-africaine propriétaire dudit kiosque.

La victime a été transportée de toute urgence au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo) pour des soins appropriés. Les examens médicaux pratiqués sur cette dernière ont, entre autres, révélé une fracture à la hauteur du bras droit. Elle est d'ailleurs sortie de l'hôpital avec un plâtre au niveau du membre en question.

Aux dernières nouvelles, la victime a décidé de quitter le site de l'accident pour exercer son petit commerce ailleurs. Sans doute pour éviter une autre catastrophe qui pourrait lui être fatale la prochaine fois. Il a fallu attendre les premières lueurs du jour pour extraire le bus du ravin.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif au renforcement de la production d'eau potable du Grand Libreville - Phase 1 : Mobilisation et traitement des eaux de la Mbomo.

Commanditaire
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Renforcement de la production d'eau potable du Grand Libreville

PHASE 1 : mobilisation et traitement des eaux de la Mbomo

- **LOT 5 BIS** : fourniture de la canalisation DN1200, des pièces spéciales de montage et de la robinetterie associée.

Date de lancement
jeudi 28 juillet 2022.

Source de financement
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :
Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sis en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4ème étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Date limite de remise des offres
Vendredi 19 août 2022, à 15h00.

Date visite de site
Jeudi 04 août 2022

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du jeudi 28 juillet au mardi 02 août 2022, de 08h00 à 15h30.